

# Rapport annuel

—

2022



**POUVOIR JUDICIAIRE  
GERICHTSBEHÖRDEN**

ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

**Tribunal d'arrondissement de la Broye TABR**

---

# Introduction

---

## Au Conseil de la magistrature

Monsieur le Président du Conseil de la magistrature,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de la magistrature,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-après le rapport sur l'administration du Tribunal d'arrondissement de la Broye pour l'année 2022 et confirmons que les données statistiques présentées dans ce rapport sont correctes.

Estavayer-le-Lac, le 24 janvier 2023

### Signatures

La Présidente administrative pour 2022  
Virginie Sonney

Le Greffier-chef  
Christian Esseiva

La Greffière-chef  
Danielle Portmann

---

# Table des matières

---

<b>1.1</b>	<b>Partie générale</b> .....	<b>4</b>
1.1.1	Composition et locaux .....	4
1.1.2	Activité juridictionnelle .....	6
<b>1.2</b>	<b>Partie statistique</b> .....	<b>8</b>
1.2.1	Charge de travail en général .....	8
1.2.2	Temps moyen écoulé entre l'enregistrement des causes et le prononcé du jugement .....	9
1.2.3	Affaires civiles.....	9
1.2.4	Juridiction des prud'hommes.....	12
1.2.5	Juridiction des baux.....	13
1.2.6	Assistance judiciaire .....	13
1.2.7	Affaires pénales.....	14

# Rapport sur l'activité du Tribunal d'arrondissement de la Broye pour l'année 2022

## 1.1 Partie générale

### 1.1.1 Composition et locaux

#### 1.1.1.1 Organisation et composition

#### Organisation et composition au 31.12.2022

Sonia Bulliard Grosset, Jean-Benoît Meuwly, Virginie Sonney, Présidents

Grégoire Bovet, Pascal L'Homme, Stéphane Raemy, Alexandra Rossi Carré, Suppléants du Président

**Tribunal civil et pénal** : Guy Biland, Maurice Bourqui, Martine Corminboeuf, Francis Duruz, Marcel Godel, Micheline Guerry, Carine Haenni, Claude Jabornigg, Christine Keller, Francis Marchand, Annelise Moser, Irène Rüssi, Claire-Lise Sudan, Assesseurs

**Tribunal des prud'hommes** : Christian Esseiva, Jean-Benoît Meuwly, Présidents ; Sonia Bulliard Grosset, Suppléante du Président ; François Berchier, Yvan Corminboeuf, Assesseurs ; Frédéric Gross, Hans Krebs, Francis Michel, Christian Müller, Assesseurs suppléants

**Tribunal des baux de la Gruyère, de la Glâne, de la Broye et de la Veveyse** : Grégoire Bovet, Pascal L'Homme, Présidents ; Sonia Bulliard Grosset, Debora Friedli-Bruggmann, Romain Lang, Jean-Benoît Meuwly, Virginie Sonney, Pascale Vaucher Mauron, Suppléants du Président ; Marc Delabays, Marcel Favre, Assesseurs ; Justine Dumas, André Magne, Sandra Martins, Baptiste Morand, Assesseurs suppléants

Mme Christine Keller fonctionne en qualité d'assesseure du Tribunal civil et pénal depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, en remplacement de l'assesseur Gabriel Dougoud. Au 31 décembre 2022, la fonction d'assesseur du Tribunal des prud'hommes de M. François Berchier a pris fin pour raison d'âge. Le Tribunal de la Broye le remercie pour sa disponibilité tout au long de sa fonction et ses grandes compétences humaines.

#### 1.1.1.2 Ressources en magistrats

#### Juges professionnels - équivalents plein temps EPT au 31.12.

Nom/Prénom	Fonction	2021	2022
Bulliard Grosset Sonia	Présidente	0.5	0.7
Meuwly Jean-Benoît	Président	1	0.8
Sonney Virginie	Présidente	0.5	0.5
Esseiva Christian	Président Tprud'h	0.1	0.1
	<b>Total</b>	<b>2.1</b>	<b>2.1</b>

Au 1er janvier 2022, le Président Jean-Benoît Meuwly a diminué son taux d'activité, lequel est passé de 100% à 80%. En contrepartie, la Présidente Sonia Bulliard Grosset a augmenté son taux d'activité, qui est passé de 50% à 70%.

Malgré l'absence d'un/e Président/e à 100%, les Présidents se sont organisés pour assurer la présence d'au moins un/e Président/e tous les jours de la semaine.

#### 1.1.1.3 Ressources greffe et secrétariat

<b>Équivalents plein temps EPT au 31.12.</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Total EPT <b>Greffiers</b> (postes permanents)	2.9	3.6
Total EPT <b>Stagiaires juristes</b>	1	1
Total EPT <b>Collaborateurs administratifs</b> (postes permanents)	2.8	2.8
Total EPT <b>Apprentis collaborateurs administratifs</b>	1	1
<b>Total</b>	<b>7.7</b>	<b>8.4</b>

Au 31 décembre 2022, le greffe totalise 3.6 EPT répartis comme suit : un greffier-chef à 50%, une greffière-cheffe à 40% laquelle est également greffière à 50%, un greffier à 100% et deux greffières à 60%. Le Tribunal dispose de plus d'un/e greffier/ière-stagiaire à 100%, engagé/e chaque fois pour une période de 6 mois.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le Tribunal bénéficie de 0.7 EPT supplémentaire de greffier/ère. Par ailleurs, le greffier-chef a réduit son taux d'activité de 90% à 50% tout en conservant en sus un 10% de Président Tprud'h. Les 40% de greffier-chef ont été repris à l'interne par une greffière qui a augmenté son taux d'activité de 50% à 80% ; une greffière a par ailleurs été engagée à 40% et le solde de 40% a été repris à l'interne par un greffier qui a augmenté son taux d'activité (de 50% à 90%). Un greffier à 90% a donné son congé pour le 30 novembre 2022 ; il a été remplacé dès le 1<sup>er</sup> décembre 2022 par l'engagement d'une greffière à 60%, le solde de 30% ayant été réparti à l'interne entre deux greffières qui ont chacune augmenté leur taux d'activité de 10% respectivement 20%.

Le secrétariat et la comptabilité représentent 2.8 EPT répartis comme suit : deux secrétaires à 80%, une secrétaire à 50% et un collaborateur en gestion comptable à 70%. Un apprenti complète le secrétariat.

La possibilité de télétravail a également été mise en place pour les personnes dont la fonction le permettait. Le télétravail reste toutefois peu utilisé (10% pour une Présidente, 30% pour le collaborateur en gestion comptable et de façon ponctuelle pour certains greffiers).

#### 1.1.1.4 Locaux

Depuis 2016, le Tribunal de la Broye a informé à l'occasion de ses rapports annuels que les locaux (prévus dans un premier temps pour un seul Président) sont utilisés à leur capacité maximale. En effet, les Présidents se partagent une seule salle d'audience à raison de jours fixes pour chacun, ce qui ne permet que peu de flexibilité, en particulier pour des procès ayant lieu sur plusieurs jours. Durant l'année 2022, ce type de procès a pu continuer à avoir lieu dans la salle de Granges-Paccot. La salle des délibérations, utilisée auparavant pour des petites séances, est actuellement notamment utilisée pour les auditions d'enfants confiées à l'externe ou les séances internes. De plus, les greffiers doivent se partager des bureaux aux dimensions réduites destinés à une seule personne.

Ces dernières années, le Tribunal de la Broye attendait donc avec intérêt l'évolution du projet de construction « Gare Casino ». Toutefois, en fin d'année 2021, après avoir appris que les locaux administratifs du seul bâtiment mis à l'enquête dans le cadre de la première phase du projet précité seraient entièrement dévolus à l'OFROU, aucun calendrier n'étant prévu pour les phases suivantes de ce projet, le Tribunal a abordé la DSJ et le SJ afin de relever l'urgence de la situation et trouver une solution à cette situation tendue. Au mois de septembre 2022, le Tribunal a réabordé le SJ, qui a adressé le formulaire adéquat au Service des bâtiments au mois d'octobre. Le Tribunal de la Broye reste dès lors dans l'attente de la suite qui sera donnée à cette demande.

---

## 1.1.2 Activité juridictionnelle

### 1.1.2.1 En général (charge de travail globale etc.)

Dans son dernier rapport annuel, le Tribunal de la Broye a rappelé les circonstances particulières qui ont justifié l'octroi, dès 2017, de 0.5 EPT de Président et 0.5 EPT de greffier (mais pas de poste de secrétaire) tout en relevant qu'il avait alors requis la création d'une cellule complète (à savoir un/e Président/e, un/e greffier/ière et un/e secrétaire à 100% chacun). Il a constaté qu'en raison notamment de l'augmentation des affaires de la compétence du Tribunal pénal et de la complexification des procédures, en particulier matrimoniales, les postes requis de Président et de greffier à 100% se justifiaient alors pleinement et étaient désormais indispensables à une saine administration de la Justice dans des délais acceptables. Bien que 0.7 EPT de greffier aient été accordés dans le cadre du budget 2022, ce qui a permis d'alléger la charge de travail rédactionnelle, le Tribunal a indiqué qu'il estimait toujours nécessaire de pouvoir obtenir 0.5 EPT de Président/e en sus.

En effet, durant l'année 2021, le traitement des affaires pénales a nécessité de nombreuses heures supplémentaires et la désignation d'un Président ad hoc et a fait prendre du retard dans la liquidation des affaires du Tribunal civil. En 2022, bien que le nombre de nouvelles affaires en Tribunal pénal ait diminué (démontrant par là l'ampleur sans doute exceptionnelle de l'année 2021 s'agissant des nouveaux dossiers entrés en Tribunal pénal), le Tribunal de la Broye a poursuivi la liquidation du nombre important d'affaires relevant du Tribunal pénal qui étaient entrées l'année précédente (dont certains sont toujours en cours de rédaction). Dans le même temps, la diminution des affaires précitées a été contrebalancée par l'augmentation des nouvelles affaires en Tribunal civil et en Juge de police, de sorte que le nombre global des nouvelles affaires entrées est resté stable, ce qui démontre que la charge importante de travail constatée en 2021 se pérennise et que le nombre d'EPT de Président/e reste hélas encore insuffisant.

Durant l'année 2022, le Tribunal de la Broye a pu confier, de manière ponctuelle, des dossiers à la Cellule itinérante, qui l'a déchargé de 74 dossiers au total, à savoir 44 affaires de la compétence de la Présidence du Tribunal civil (dont 12 requêtes d'assistance judiciaire), 5 affaires de la compétence du Tribunal civil et 25 affaires de la compétence du Juge de police. Le Tribunal de la Broye remercie vivement la Cellule itinérante pour cette décharge, qui s'est avérée indispensable pour lui permettre de faire face à sa charge de travail actuelle. Depuis le mois de décembre 2022, suite à la décision du Conseil de la Magistrature, il pourra compter sur un appui plus régulier de la part de la Cellule itinérante, ce qui reste toutefois une solution transitoire ne remplaçant pas la nécessité de l'octroi d'un 0.5 EPT supplémentaire de Président/e.

### 1.1.2.2 Affaires civiles (président, tribunal, tutelles, prud'hommes, baux, poursuites et faillites)

En 2022, 1'114 nouvelles affaires civiles ont été introduites (pour le détail: voir infra) (contre 1093 en 2021, 1'173 en 2020, 1'234 en 2019 et 1'051 en 2018). Au total, 1'140 décisions ont été rendues (contre 1'080 en 2021, 1'170 en 2020, 1'020 en 2019 et 1'022 en 2018). Le nombre de nouvelles affaires civiles est en légère augmentation par rapport à l'année dernière, en particulier, celles de la compétence du Tribunal civil, qui ont augmenté de 39% (+ 17 nouveaux dossiers par rapport à 2021), ce qui démontre que la diminution de ce genre d'affaires, constatée en 2021, ne s'inscrivait pas dans une tendance générale.

En raison de la forte sollicitation des Présidents pour les affaires du Tribunal pénal (pour le solde des dossiers entrés en 2021 mais traités en 2022), 71 affaires du Tribunal civil restent pendantes au 31.12.2022, soit un nombre quasi identique à celui de l'année précédente. Par ailleurs, le Tribunal relève une complexification des procédures, en particulier matrimoniales (en raison notamment d'expertises, enquêtes sociales et de la nouvelle jurisprudence en relation avec le calcul des pensions alimentaires) mais également des autres affaires (dont plusieurs avec une valeur litigieuse très élevée).

---

### 1.1.2.3 Affaires pénales (juge de police, tribunal pénal)

En 2022, 106 nouvelles affaires ont été enregistrées (contre 116 en 2021, 136 en 2020, 118 en 2019 et 116 en 2018), soit 98 en Juge de police, 6 en Tribunal pénal et 2 de la compétence du Président du Tribunal pénal.

Le nombre des affaires relevant du Tribunal pénal – soit les plus lourdes – qui avait presque doublé en 2021 (31 en 2021) par rapport à l'exercice 2020 (17 affaires) et presque quadruplé par rapport à l'exercice 2019 (8 affaires) a considérablement diminué en 2022 (6 affaires), de sorte que la forte augmentation constatée en 2021 semble en l'état exceptionnelle. Cette charge de travail importante résultant du nombre exceptionnel de nouvelles affaires en Tribunal pénal entrées en 2021, n'avait pas pu être absorbée en 2021 et le solde a pu être liquidé au cours de l'année 2022. Il convient toutefois de préciser que plusieurs de ces jugements sont toujours en cours de rédaction.

En 2022, 111 affaires ont été liquidées (contre 126 en 2021 et 119 en 2020), à savoir 89 en Juge de police, 20 en Tribunal pénal et 2 de la compétence du Président du Tribunal. A la fin de l'année 2022, il subsiste ainsi 37 procédures pendantes.

### 1.1.2.4 Rapport avec les autorités, les avocats et autres intervenants

Le 28 septembre 2022, le Tribunal de la Broye a reçu la visite du Conseiller d'Etat, Monsieur Romain Collaud, et de la nouvelle Cheffe du Service de la justice, Madame Mélanie Maillard Russier. Il les remercie vivement pour cette agréable rencontre. Pour le reste, le Tribunal n'a rien de particulier à signaler, si ce n'est qu'il entretient de bons rapports avec les autorités et autres intervenants.

### 1.1.2.5 Formation

Les Présidents Jean-Benoît Meuwly et la Présidente Virginie Sonney ont participé à la journée de formation organisée par l'OAF le 2 décembre 2022. Les Présidentes Sonia Bulliard Grosset et Virginie Sonney ont participé à la formation O-HARC d'une demi-journée (sensibilisation à la prévention et gestion des tensions et conflits). En outre, la Présidente Sonia Bulliard Grosset a participé au colloque international « *violences domestiques – peut-on prédire l'avenir ? expériences et outils en matière de détection et d'évaluation du passage à l'acte* » d'une durée de 2 jours à Neuchâtel.

Comme les autres années, le Président Jean-Benoît Meuwly a donné, le 29 septembre 2022, une conférence sur le thème « *L'entretien de l'enfant du couple marié et non marié* », organisée par le Service de la formation continue de l'Université de Fribourg dans le cadre de la journée consacrée au thème « *Le sort de l'enfant dans le droit du divorce* ».

### 1.1.2.6 Divers (propositions de modification législatives, informatiques etc.)

Il convient de relever que l'année 2022 a été marquée par une augmentation de la charge administrative résultant notamment de l'abandon des téléphones fixes et du passage à Teams ainsi que d'E-Justice et de la préparation de l'entrée en production d'Exped au début 2023. En effet, en sus de la charge habituelle, l'introduction de ces nouveaux processus a nécessité plusieurs séances internes ou externes et a été accompagnée de formations obligatoires pour le personnel.

La Présidente Sonia Bulliard Grosset est toujours membre ordinaire de la Commission du barreau et fait également partie, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, de la Commission cantonale contre la violence au sein du couple.

En 2022, la Présidente Virginie Sonney a fonctionné en qualité de répondante administrative pour le Tribunal de la Broye, charge qui sera reprise en 2023 par le Président Jean-Benoît Meuwly.

## 1.2 Partie statistique

### 1.2.1 Charge de travail en général

	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.
<b>2020</b>	1307	1288	340
<b>2021</b>	1209	1206	343
<b>2022</b>	1220	1251	312

Langue des affaires enregistrées	2020	2021	2022
Français	1307	1205	1220
Allemand	0	0	0

Evolution 2021-2022 (toutes affaires confondues)	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)		Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)		Affaires pendantes au 31.12.	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Présidents civils	991	993	972	1014	209	188
Tribunal civil	44	61	56	62	72	71
Présidents tribunal des baux (Broye)	4	16	5	15	1	2
Tribunal des baux (Broye)	0	0	0	0	0	0
Présidents tribunal des prud'hommes	50	39	43	41	11	9
Tribunal des prud'hommes	4	5	4	8	8	5
Juge de police	81	98	93	89	28	37
Présidents tribunal pénal	4	2	4	2	0	0
Tribunal pénal	31	6	29	20	14	0
<b>Total</b>	<b>1209</b>	<b>1220</b>	<b>1206</b>	<b>1251</b>	<b>343</b>	<b>312</b>



## 1.2.2 Temps moyen écoulé entre l'enregistrement des causes et le prononcé du jugement

	1-30 jours	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	1-2 ans	> 2 ans
<b>Juge de répression</b>						
Tribunal pénal	0	1	10	7	2	0
Juge de police	20	23	28	13	4	1
<b>Tribunal civil</b>						
Droit de la famille	2	7	5	10	8	16
Actions résultant des contrats	0	0	1	1	0	2
<b>Président tribunal civil</b>						
Divorce sur requête commune avec accord complet	2	19	29	7	0	0
Mesures protectrices de l'union conjugale et leur modification	1	9	14	13	3	0
Affaires pécuniaires (art. 51 al. 1 let. A LJ)	3	4	4	7	5	2
Mainlevée	120	124	13	1	0	0
<b>Juridiction des prud'hommes</b>						
Président	14	20	1	0	6	0
Tribunal	0	1	2	2	0	3
<b>Juridiction des baux</b>						
Président	0	15	0	0	0	0
Tribunal	0	0	0	0	0	0

## 1.2.3 Affaires civiles

### 1.2.3.1 Présidents de tribunal

	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.	dont inscrites au rôle jusqu'au 31.12. de l'avant-dernière année
<b>2019</b>	1091	1101	186	4
<b>2020</b>	1046	1045	188	3
<b>2021</b>	991	972	209	4
<b>2022</b>	993	1014	188	2

Langue des affaires enregistrées	2019	2020	2021	2022
Français	1091	1046	991	993
Allemand	0	0	0	0

<b>Objets des jugements et ordonnances rendus</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
1. Divorce sur requête commune avec accord complet	48	57
2. Séparation de corps sur requête commune avec accord complet	0	0
3. Mesures protectrices de l'union conjugale et leur modification (art. 172 CC)	52	40
4. Affaires pécuniaires (art. 51 al. 1 let. a LJ)	19	23
5. Mesures provisionnelles et leur modification	117	88
6. Inscription provisoire des hypothèques légales entrepreneurs et artisans	14	19
7. Décisions rendues en matière d'assistance judiciaire	134	136
8. Décisions rendues en vertu de la LELP	474	494
a) Mainlevée	269	257
b) Annulation et suspension de la poursuite (art. 85 LP)	0	0
c) Action en constatation négative (art. 85a LP)	4	2
d) Ouverture de la faillite	129	171
e) Suspension de la faillite faute d'actif	30	29
f) Décision relative au retour à meilleure fortune (art. 265a al. 1 et 3 LP)	12	16
g) Action en constatation du retour ou non-retour à meilleure fortune (art. 265a al. 4 LP)	1	0
h) Clôture de la faillite	13	17
i) Séquestre	14	1
j) Procédures concordataires	0	0
k) Divers	2	1
9. Annulation de titres	5	16
10. Commissions rogatoires	8	21
11. Exécution des jugements (art. 339 CPC)	3	2
12. Procédures de conciliation (art. 197ss CPC)	69	77
a) Transaction	18	24
b) Autorisation de procéder	28	35
c) Proposition de jugement acceptée	0	0
d) Jugement	4	5
e) Autres	19	13
13. Divers	29	41
<b>Total</b>	<b>972</b>	<b>1014</b>

<b>Taux de conciliation selon les art. 197 ss CPC</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Procédures de conciliation (art. 197ss CPC)</b>	<b>81</b>	<b>54</b>	<b>69</b>	<b>77</b>
<b>1. Taux de réussite de conciliation</b>	<b>46.91%</b>	<b>22.22%</b>	<b>26.09%</b>	<b>31,17%</b>
a) Transaction	45.68%	22.22%	26.09%	<b>31,17%</b>
b) Proposition de jugement acceptée	1.23%	0%	0%	<b>0,00%</b>

### 1.2.3.2 Tribunal civil d'arrondissement

	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.	dont inscrites au rôle jusqu'au 31.12. de l'avant- dernière année
<b>2019</b>	67	48	75	8
<b>2020</b>	61	53	83	11
<b>2021</b>	44	56	72	23
<b>2022</b>	61	62	71	15

Langue des affaires enregistrées	2019	2020	2021	2022
Français	67	61	44	61
Allemand	0	0	0	0

Objets des jugements rendus	2021	2022
<b>A. Code civil</b>	<b>46</b>	<b>53</b>
1. Droit des personnes	0	0
2. Droit de la famille	42	48
a) divorce	28	29
b) modification de jugements de divorce	14	18
c) séparation de corps	0	0
d) divers	0	1
3. Droit des successions	0	2
4. Droits réels	4	3
<b>B. Code des obligations</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
1. Actions résultant des contrats	6	4
2. Actions résultant d'actes illicites	0	0
3. Droit des sociétés	0	2
4. Autres	0	1
<b>C. Autres lois fédérales ou cantonales</b>	<b>4</b>	<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>56</b>	<b>62</b>

## 1.2.4 Juridiction des prud'hommes

### 1.2.4.1 Présidents du tribunal des prud'hommes

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires liquidées par conciliation/ transaction	Autres affaires liquidées	Affaires pendantes au 31.12.
<b>2019</b>	2	47	2	12	27	8
<b>2020</b>	8	43	2	15	30	4
<b>2021</b>	4	50	4	15	24	11
<b>2022</b>	11	39	0	17	24	9

Langue des affaires enregistrées	2019	2020	2021	2022
Français	47	43	50	39
Allemand	0	0	0	0

### 1.2.4.2 Tribunaux des prud'hommes

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires Inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires liquidées par conciliation transaction	Autres affaires liquidées	Affaires pendantes au 31.12.
<b>2019</b>	2	11	1	3	1	8
<b>2020</b>	8	11	6	3	2	8
<b>2021</b>	8	4	0	3	1	8
<b>2022</b>	8	5	4	2	2	5

Langue des affaires enregistrées	2019	2020	2021	2022
Français	11	11	4	5
Allemand	0	0	0	0

## 1.2.5 Juridiction des baux

### 1.2.5.1 Présidents du tribunal des baux de la Broye

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires pendantes au 31.12.
<b>2021</b>	2	4	5	1
<b>2022</b>	1	16	15	2

Langue des affaires enregistrées	2021	2022
Français	4	16
Allemand	0	0

### 1.2.5.2 Tribunal des baux de la Broye

	Affaires pendantes au 01.01.	Nouvelles affaires inscrites au rôle	Jugements rendus	Affaires pendantes au 31.12.
<b>2021</b>	0	0	0	0
<b>2022</b>	0	0	0	0

Langue des affaires enregistrées	2021	2022
Français	0	0
Allemand	0	0

## 1.2.6 Assistance judiciaire

### 1.2.6.1 En matière civile

#### Assistance judiciaire comprenant la dispense des frais judiciaires et des sûretés ainsi que la désignation d'un défenseur d'office

	Octroi non subordonné au paiement d'une contribution mensuelle	Octroi subordonné à un tel paiement	Refusée	Retirée	Total
<b>2019</b>	82	0	24	17	123
<b>2020</b>	93	2	16	22	133
<b>2021</b>	99	0	14	20	133
<b>2022</b>	100	1	13	15	129

## Assistance judiciaire comprenant la dispense des frais judiciaires et des sûretés

	Octroi non subordonné au paiement d'une contribution mensuelle	Octroi subordonné à un tel paiement	Refusée	Retirée	Total
<b>2019</b>	19	0	2	1	22
<b>2020</b>	12	0	3	0	15
<b>2021</b>	4	0	1	0	5
<b>2022</b>	9	0	1	0	10

### 1.2.7 Affaires pénales

#### 1.2.7.1 Tribunal pénal d'arrondissement

	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.
<b>2020</b>	17	6	12
<b>2021</b>	31	29	14
<b>2022</b>	6	20	0

#### Nombre de personnes jugées

	2019	2020	2021	2022
	13	6	29	20

	Condamnées	Acquittées	Retrait de plainte ou d'opposition
<b>2021</b>	25	1	0
<b>2022</b>	19	1	0

	Personnes condamnées à des peines privatives de liberté	Personnes condamnées à des peines pécuniaires	Amendes	Peines assorties du sursis	Peines assorties du sursis partiel	Demandes d'indemnité par des personnes acquittées
<b>2019</b>	7	1	3	4	1	1
<b>2020</b>	4	1	2	3	0	0
<b>2021</b>	24	8	15	8	12	1
<b>2022</b>	19	2	11	7	5	0

	Personnes jugées	Nationalité		Sexe		Etat civil		Langue de la procédure	
		Suisses	Autres	Hommes	Femmes	Mariés	Autres	Français	Allemand
<b>2019</b>	13	6	7	12	1	2	11	13	0
<b>2020</b>	6	2	4	6	0	1	5	6	0
<b>2021</b>	29	19	10	27	2	6	23	29	0
<b>2022</b>	20	14	6	20	0	3	17	20	0

Nombre d'infractions	2021	2022
<b>1. Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle (art. 111-136 CP)</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
a) Meurtre	0	0
a) Assassinat	1	0
b) Meurtre passionnel	0	0
c) Homicides par négligence	0	0
d) Homicides par négligence à la suite de la violation d'une disposition de la	0	0
e) Lésions corporelles	1	3
f) Lésions corporelles à la suite de la violation d'une disposition de la LCR	0	0
g) Rixe/Agression	0	0
h) Divers	2	1
<b>2. Infractions contre le patrimoine (art. 137-172ter CP)</b>	<b>7</b>	<b>11</b>
a) Abus de confiance	0	1
b) Vol	4	4
c) Brigandage	1	0
d) Dommages à la propriété	1	3
e) Escroquerie	0	1
f) Utilisation frauduleuse d'un ordinateur	0	1
g) Abus de cartes-chèques et de cartes de crédit	0	0
h) Extorsion et chantage	0	0
i) Gestion déloyale	0	0
j) Recel	0	0
k) Crimes ou délits dans la faillite et la poursuite pour dettes	0	0
l) Divers	1	1
<b>3. Infractions contre l'honneur, le domaine secret ou le domaine privé (art. 173-179novies CP)</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>4. Crimes ou délits contre la liberté (art. 180-186 CP)</b>	<b>3</b>	<b>6</b>
a) Menaces	1	0
b) Contrainte	1	1
c) Violation de domicile	1	4
d) Divers	0	1
<b>5. Infractions contre l'intégrité sexuelle (art. 187-200 CP)</b>	<b>16</b>	<b>3</b>
a) Mise en danger du développement de mineurs	3	1
b) Atteinte à la liberté et à l'honneur sexuels	6	2
c) Divers	7	0

<b>Nombre d'infractions</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>6. Délits contre la famille (art. 213 - 220 CP)</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
a) Violation d'une obligation d'entretien	0	0
b) Divers	2	0
<b>7. Crimes ou délits créant un danger collectif (art. 221-230 CP)</b>	<b>8</b>	<b>1</b>
a) Incendie intentionnel	5	1
b) Incendie par négligence	0	0
c) Divers	3	0
<b>8. Crimes ou délits contre les communications publiques (art. 237-239 CP)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>9. Fausse monnaie, falsification des timbres officiels de valeur, des marques officielles, des poids et mesures (art. 240-250 CP)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>10. Faux dans les titres (art. 251-257 CP)</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>11. Crimes ou délits contre la paix publique (art. 258-263 CP)</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>12. Crimes et délits contre l'Etat et la défense nationale (art. 265-278 CP)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>13. Crimes ou délits contre l'administration de la justice (art. 303-311 CP)</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
a) Induction de la justice en erreur	1	0
b) Blanchissage d'argent	0	1
c) Fausse déclaration d'une partie en justice	0	0
d) Divers	1	2
<b>14. Infractions contre les devoirs de fonction et les devoirs professionnels (art. 312-322 CP)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>15. Corruption (art. 322ter-322octies CP)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>16. Contravention à des dispositions du droit fédéral (art. 323-332 CP)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>17. Infractions à la LCR</b>	<b>14</b>	<b>16</b>
a) Art. 90 ch. 1	2	2
b) Art. 90 ch. 2 (faute grave)	0	0
c) Art. 91 (conducteurs pris de boisson)	0	1
d) Art. 94 (vol d'usage)	0	1
e) Art. 95 (circulation sans permis)	2	4
f) Divers	10	8
<b>18. Infractions à la LStup</b>	<b>27</b>	<b>22</b>
<b>19. Infractions à la LALEtr</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>20. Infractions à la LArm</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>21. Infractions à d'autres lois fédérales ou cantonales</b>	<b>7</b>	<b>16</b>
<b>Total</b>	<b>96</b>	<b>86</b>



### 1.2.7.2 Présidents du Tribunal pénal

	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.
<b>2021</b>	4	4	0
<b>2022</b>	2	2	0

### 1.2.7.3 Juge de police

	Affaires inscrites au rôle (du 01.01. au 31.12.)	Affaires liquidées (du 01.01. au 31.12.)	Affaires pendantes au 31.12.
<b>2020</b>	117	112	43
<b>2021</b>	81	93	28
<b>2022</b>	98	89	37

#### Nombre de personnes jugées

	2019	2020	2021	2022
	99	112	93	89

	Condamnées	Acquittées	Retrait de plainte ou d'opposition
<b>2019</b>	28	13	39
<b>2020</b>	45	9	40
<b>2021</b>	37	11	31
<b>2022</b>	34	10	<b>32</b>

	Personnes condamnées à des peines privatives de liberté	Personnes condamnées à des peines pécuniaires	Amendes	Peines assorties du sursis	Peines assorties du sursis partiel	Demandes d'indemnité par des personnes acquittées
<b>2019</b>	11	11	21	20	0	3
<b>2020</b>	7	19	28	20	0	3
<b>2021</b>	9	18	25	21	0	7
<b>2022</b>	10	18	19	23	0	5

Langue des affaires	2019	2020	2021	2022
Français	102	109	81	89
Allemand	0	0	0	0

Nombre d'infractions	2021	2022
<b>1. Infractions au CP</b>	<b>32</b>	<b>36</b>
a) Atteinte à l'intégrité corporelle	8	7
b) Infractions contre le patrimoine	1	0
c) Atteinte à l'honneur	4	6
d) Infractions contre l'intégrité sexuelle	3	12
e) Insoumission à une décision de l'autorité	1	0
f) Contravention à des dispositions du droit fédéral	0	0
g) Divers	15	11
<b>2. Infractions à la LACP</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
a) Art. 8 LACP	0	0
b) Divers	2	0
<b>3. Infractions</b>	<b>36</b>	<b>20</b>
a) à la loi sur la pêche	0	0
b) à la loi sur la chasse	0	0
c) au code forestier	0	0
d) à la loi sur les denrées alimentaires	0	0
e) à la loi sur la police des étrangers	0	0
f) à la loi sur les étrangers	0	2
g) à la loi sur la protection civile	0	0
h) à la loi sur la protection des animaux	1	2
i) à la loi sur la protection des eaux	1	0
j) à la loi sur les transports publics	0	0
k) à la loi sur les établissements publics et la danse	0	0
l) à la loi sur le chômage	0	0
m) à la loi sur la navigation intérieure	0	0
n) à la loi sur la circulation routière	15	12
o) à la loi sur les stupéfiants	9	1
p) Infractions à la LArm	0	0
q) Divers	10	3
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>56</b>

#### 1.2.7.4 Récapitulation

##### 1.2.7.4.1 Nombre de personnes jugées

	Tribunal pénal	Juge de police	Total
<b>2019</b>	13	102	115
<b>2020</b>	6	109	115
<b>2021</b>	29	93	122
<b>2022</b>	20	89	109

Nature du jugement	Tribunal pénal	Juge de police	Total
Personnes acquittées	1	10	11
Demandes d'indemnité par des personnes acquittées	0	5	5
Personnes condamnées à des peines privatives de liberté	19	10	29
Personnes condamnées à des TIG	0	0	0
Personnes condamnées à des peines pécuniaires à l'amende	2	18	20
assorties du sursis	11	19	30
assorties du sursis partiel	7	23	30
Retrait de plainte ou d'opposition	5	0	5
	0	32	32
<b>Total</b>			

#### 1.2.7.4.2 Jugements concernant la révocation ou la prolongation du sursis

	Tribunal pénal	Juge de police	Total
<b>2019</b>	1	6	7
<b>2020</b>	3	10	13
<b>2021</b>	10	8	18
<b>2022</b>	9	5	14

#### 1.2.7.4.3 Détention préventive

Nombre de prévenus en détention provisoire ou en exécution anticipée de peine au moment du jugement

	2019	2020	2021	2022
	2	0	2	6